



Fenêtre sur le fleuve,
carrefour de Charlevoix
www.saintsiméon.ca

Baie des Rochers | Port-au-Quai | Saint-Siméon | Port-au-Percé

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE
MUNICIPALITÉ, QU' :

Il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 13 janvier 2020 à la salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure # 19-07

Nature et effet : Réputer conforme la hauteur d'une porte de garage de 3,66 mètres alors que l'article 6.2.4 - 5^o du règlement de zonage N^o 196, stipule que la hauteur maximale ne doit pas dépasser 2,8 mètres.

Identification du site concerné : Le lot 5 728 919, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon. Saint-Siméon.

Matricule : 5100 / 04 / 8728

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE NEUVIÈME (9^e) JOUR DE DE DÉCEMBRE 2019

Gérald Bouchard
Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier